

COMMUNE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 27 JUIN 2008

Présents : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Christine MAUVISSEAU, Serge GACHE, Marie-Ange CHESNEAU-CHAURIN, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU

Absents excusés : Christophe CHARRIER, Dominique CORMIER, Sylvain BRETON.

La séance est ouverte par M. Le Maire à 20 H 45

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX (Benoit SIMONNIN, Jean-Pierre MOREAU)

Une partie de l'enfouissement a déjà été réalisée dans le Bourg : la rue de la Loire jusqu'à l'Église, une partie de la descente vers le Château, l'entrée du chemin de Pissevin et la rue Lorjou.

Restent à réaliser dans le Bourg : la rue de l'Église, la rue du Lierre, la rue de Bellevue et le chemin de Pissevin. Des études avaient été menées pour ces travaux ainsi que pour le hameau des Mées (rue du Bois et rue des Grèves).

MM. Hue et Charrier, représentant du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir et Cher), maître d'œuvre de ces enfouissements, ont présenté les projets à la nouvelle municipalité.

Dans le projet défini par la précédente municipalité, il avait été prévu de réaliser dans la même tranche l'ensemble de ces travaux d'enfouissement.

Du point de vue financier, le SIDELC subventionne, tous les deux ans pour une commune, 80 % de 160 000 € de travaux d'enfouissement du réseau électrique.

Il est décidé, à l'unanimité, afin de bénéficier pleinement des subventions du SIDELC, de commander dès maintenant les travaux à réaliser dans le Bourg et de réaliser ceux des Mées dans deux ans (fin 2010).

L'éclairage public sera réalisé en même temps que les enfouissements des réseaux EDF et Télécom, avec des lampadaires identiques à ceux déjà installés rue de la Loire.

Les travaux devraient pouvoir commencer en fin d'année et durer environ une année.

INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR (Benoit SIMONNIN)

Après présentation par le Maire et discussions, le versement de l'indemnité de conseil au percepteur, à un taux de 100 % est votée à l'unanimité.

L'ensemble du conseil émet cependant le souhait que ce sujet soit traité par l'association des Maires du Loir-et-Cher et les parlementaires, afin que les municipalités n'aient plus à se positionner sur le versement ou non de cette indemnité.

DÉLÉGATION DU MAIRE (Benoit SIMONNIN)

La Préfecture demande que le conseil détermine un montant pour la délégation n°12 « La réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal. »

Il est décidé, à l'unanimité, de fixer ce montant à 80 000 €.

SIGNALISATION VOIRIE (Patrick MENON, Jean-Pierre MOREAU)

L'amélioration de la voirie sur la commune ne peut être envisagée que sous la forme d'un plan pluriannuel de réfection, amélioration et aménagement en intégrant les problèmes d'écoulement des eaux pluviales, de circulation automobile et de partage des routes entre voitures, vélos et piétons.

La commission Voirie a commencé à travailler sur ces problèmes. A partir du nouveau P.L.U., il faut se fixer des objectifs, définir les priorités et les contraintes.

Il est envisagé de faire réaliser un audit par un organisme spécialisé.

Des devis ont été faits pour des nouveaux panneaux de signalisation « limitation de vitesse », « STOP », « stationnement interdit » :

- LIMITATION DE VITESSE :
 - à 50 km/h depuis la rue du Bois jusqu'à la rue du Lierre,
 - à 70 km/h depuis la ligne de chemin de fer jusqu'à Villefolet,
- STOP :
 - en bas de la rue de la Vallée de Villeneuve,
 - Chemin de la Croix Barreau
- STATIONNEMENT INTERDIT, de la RD 2152, près d'Emmaüs, jusqu'au pont de la ligne de chemin de fer, des deux côtés de la chaussée afin de faciliter la circulation et garantir la sécurité, notamment les jours d'affluence à Emmaüs.

L'achat de ces panneaux de sécurité pouvant faire l'objet d'une demande de subvention dont le fonds est alimenté par les amendes de police, il est décidé de monter un dossier de demande, de prendre la délibération correspondante en septembre pour des travaux à réaliser début 2009.

ECLAIRAGE PUBLIC (Patrick MENON, Jean-Pierre MOREAU)

Des points noirs doivent être corrigés. Certains se feront en même temps que l'enfouissement des réseaux.

Par ailleurs, il est prévu un lampadaire supplémentaire rue des Moissons et deux autres rue de la Vallée de Villeneuve du fait de l'extension de cette zone avec des maisons supplémentaires. Coût de cette opération : 2 922 €.

L'ensemble du conseil donne un avis favorable pour cette opération.

REPRÉSENTANT À LA C.L.E.T.C. (Benoit SIMONNIN)

Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Cette commission d'Agglopolys se réunit en cas d'intégration d'une nouvelle commune ou d'une nouvelle compétence au sein de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Un siège pour Saint-Denis-sur-Loire.

Candidature de Benoit SIMONNIN, approuvée à l'unanimité.

RAPPORT EAU POTABLE 2007 (Benoit SIMONNIN)

Le Maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de distribution d'eau potable.

Une délégation de service public a été consentie à la SAUR jusqu'en 2017.

Synthèse du rapport 2007 :

- Le volume consommé par les habitants de la commune en 2007 est de 44 442 m³, soit une baisse de 14% par rapport à 2006.

- L'eau distribuée est de très bonne qualité physico-chimique et bactériologique.
- Les 11 analyses réalisées en 2007 (7 par la DDASS et 4 par l'exploitant) se sont révélées conformes aux normes.
- Le prix du m³ d'eau potable est en moyenne de 1,547 € (hors assainissement).

Le rapport complet établi par la SAUR est à la disposition du public en Mairie. Il donne les éléments techniques et financiers sur la distribution d'eau potable sur Saint-Denis-sur-Loire.

VIREMENTS DE CRÉDITS (Benoit SIMONNIN)

- Commande d'enfouissements de réseaux au SIDELC,
- Achat d'un panneau de basket,
- Achat des nouveaux plans PLU,
- Éclairage public,
- Achat de matériel informatique pour la Mairie
- Fonctionnement du compte eau et assainissement (taxe sur les eaux pluviales de Saint-Denis-sur-Loire) à régler à Agglopolys,
- Achat de bouteilles de gaz pour l'église,
- Maintenance et contrat d'entretien pour les cloches de l'église et entretien du matériel,
- Contrat avec DistriClub Médical pour les déchets de soins médicaux.

Accord à l'unanimité.

INFORMATIQUE JVS MAIRISTEM (Benoit SIMONNIN)

Achat de deux ordinateurs avec logiciels de gestion de mairie et bureautique avec contrat de maintenance et de sécurité.

Investissement : 2.096 € HT

Fonctionnement : 190,88 € TTC par an (contrat de maintenance et sécurité)

PERMIS DE CONSTRUIRE (Patrick MENON)

Déclaration de travaux :

- J.P. Le Floïc, 30b rue du Château d'Eau, pour la construction d'un mur.
- Indivision Jouanneau-Prévoist, 20 rue Muraton, pour une ouverture en brique de verre.
- J. Mandard, 4 Chemin Creux, pour la réhabilitation d'un escalier extérieur sur terrasse.

Permis de construire :

- P. Chesneau, 13 rue des Grèves, pour la construction d'un garage traditionnel d'une surface de 54 m².

QUESTIONS DIVERSES

Agglopolys

- Pour la communication entre les cinq délégués, titulaires et suppléants, et l'ensemble du conseil, il va être mis en place un document résumant le contenu des réunions de commissions, qui sera transmis par courrier électronique. Un compte-rendu sera également fait par les délégués en début de séance de conseil municipal.
- Tous les documents concernant les réunions Agglopolys sont à la disposition de tous les conseillers à la Mairie dans le bureau des adjoints.

- Création d'une nouvelle commission « Solidarité Intercommunale ». Cette nouvelle entité a vu le jour pour que les « petites » communes aient un vrai espace d'expression, par rapport notamment au fonctionnement d'Agglopolys.
- Nous demanderons à Jacqueline Gourault, première Vice-présidente d'Agglopolys, de venir à la rentrée présenter Agglopolys lors d'une réunion de conseil municipal. Ensuite, nous prévoyons une réunion publique d'information destinée à l'ensemble de la population dionysienne à une date et sous une forme restant à définir.

CAUE (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement)

- Sa nouvelle présidente est Marie-Hélène Millet, conseillère générale de notre canton.
- Emmanuel BROCHARD, Directeur du CAUE, présentera ses réflexions en matière d'urbanisme et d'aménagement de lotissements lors d'une commission Urbanisme élargie à l'ensemble des conseillers municipaux.

Apéritif lors des fêtes des voisins :

- La précédente municipalité offrait l'apéritif lors de la fête des voisins.
- Considérant qu'il s'agit de manifestations privées, aujourd'hui bien ancrées dans les traditions, l'ensemble du conseil convient que la municipalité n'a pas vocation à y intervenir autrement que par la garantie de la sécurité en interdisant par exemple la circulation dans la ou les rues concernées.

Zone ex-Intermarché :

- Ouverture de Leader Price prévue le 3 juillet
- Vial ouvrira après le passage de la commission Sécurité.
- Il est prévu la réouverture de la station service à l'automne 2008.

Déchets d'activités de soins médicaux

- VAL-ECO annonce que le système pourrait être opérationnel avant la fin 2008.
- 4 points de collecte sont prévus, dont deux sur l'agglomération blaise.

Contrôle sanitaire à la cantine scolaire par les Services Vétérinaires.

- Il en ressort, entre autres, un manque de formation de la cantinière sur les règles d'hygiène et de sécurité. Ce problème devra être prochainement pallié.
- Quelques aménagements et travaux devront être effectués.
- Quelques habitudes en termes de procédures devront être prises par le personnel.
- Le Maire insiste bien sur le fait que rien de ce qui ressort du rapport d'inspection n'est à mettre au passif des employées. La qualité de leur travail n'a jamais été mise en cause.

Exercice d'évacuation à la maternelle :

- Un pompier de La Chaussée a réalisé un exercice dans de bonnes conditions à la maternelle
- L'alarme est à renouveler. Des devis sont demandés.

Contrat d'entretien matériel de cuisine :

- Proposition d'un contrat d'entretien pour le matériel de la cuisine, moyennant 345 € par an. Pas de décision prise. Une étude complémentaire sera menée.

Réfrigérateurs de la cantine et de la Salle des Associations :

- Leur réparation ou leur remplacement est à prévoir. Demande de devis.

Plans cadastraux :

- Le coût est de 9,50 € par planche. Le Maire adresse un courrier de commande au cadastre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.